



Gestion des subventions

Guide utilisateur des DÉLÉGUÉS

Le mot du président de l'Office Municipal de Sports

« Anticiper, aider à préparer l'avenir des clubs, c'est une des missions que s'est fixée l'OMS.

Cet outil, que vous allez vous approprier, doit permettre d'obtenir des précisions sur le cheminement de vos subventions. Vous aurez ainsi une maîtrise de vos données avec une explication claire des différentes règles de gestion et de calcul que vous pourrez consulter plus facilement.

Les inquiétudes des non-initiés seront vite levées car la conception se veut intuitive. De plus, les possibilités, pas toujours visibles de prime abord, que nous offre cette dématérialisation, fera grandir notre champ d'action.

Des statistiques encore plus précises, des simulations rapides pour de nouvelles propositions, des analyses pertinentes et sans doute un jour une extension de notre périmètre.

Nous espérons cette ambition partagée, étape par étape, avec une évolution positive pour tous. »

Claude CHERRE

Président de l'OMS

Suivi des versions

Document	Date	Nom Prénom	Modifications
Guide utilisateur Délégués – V1.docx	18/05/2016	Mathieu Lamarque - WeEnjoy	Version initiale
Guide Délégué – OMS – v2 2019	27/09/2019	Julie Perrault – OMS	V2
Guide Délégué – OMS – v3 2022	20/08/2021	Julie Perrault – OMS	V3

Table des matières

1. Le contexte	5
2. Connexion au service en ligne.....	5
3. Page d'accueil Délégué.....	6
4. Page d'accueil Délégué et Commission	8
5. Modification de votre mot de passe	9
6. La fiche de votre compte utilisateur.....	10
7. Tableau des demandes de subvention	12
8. Présentation d'une demande de subvention	13
9. Présentation d'un tableau de bord.....	16
10. Demande de subvention « Fonctionnement ».....	18
11. Demande de subvention « Cadre technique ».....	23
12. Demande de subvention « Achat de gros matériel »	28
13. Demande de subvention « Aide au bénévolat »	31
14. Demande de subvention « Formation des bénévoles ».....	34
15. Demande de subvention « Encadrement salarié ».....	38
16. Demande de subvention « Champion ».....	41
17. Demande de subvention « Accession meilleur niveau ».....	45
18. Demande de subvention « Fonctionnement scolaire ».....	57
19. Demande de subvention « Accession meilleur niveau Scolaire »	60

1. Le contexte

En 2016, l'Office Municipal des Sports d'Angers a décidé de passer d'une gestion papier et manuelle des demandes de subventions à une gestion informatisée accessible sur internet.

Ce document est destiné aux **délégués** qui étudient et analyse les demandes de subventions émises par les clubs.

Remarques générales :

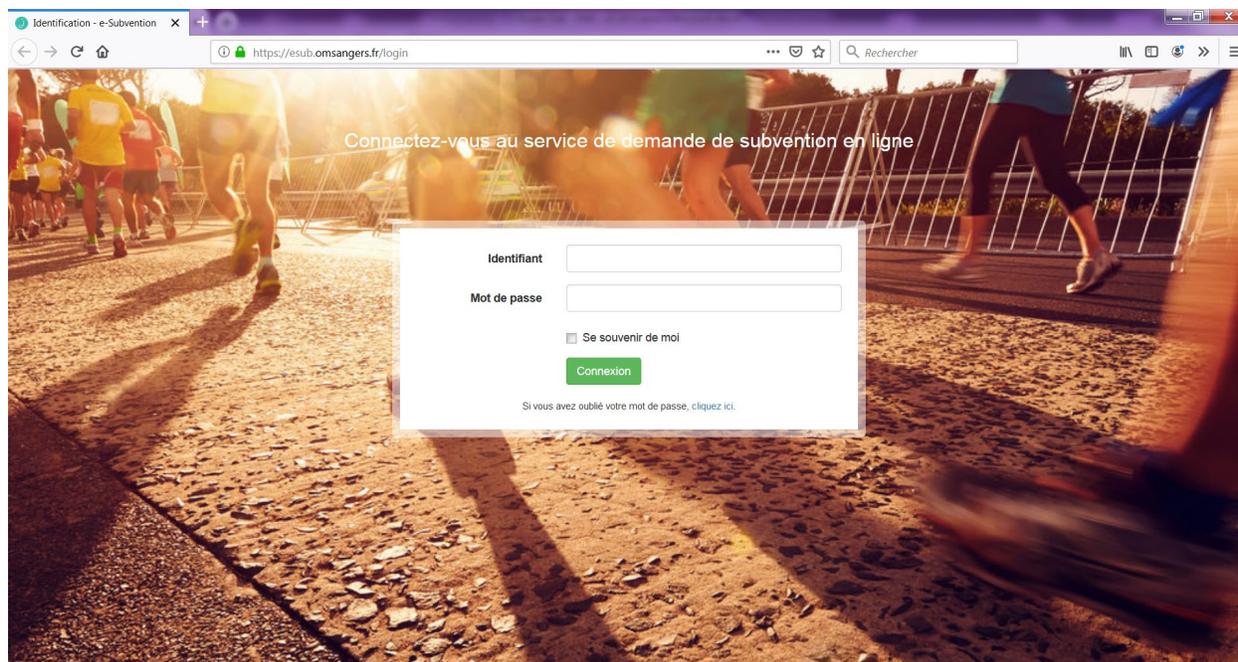
- Toutes les règles de calcul ont été reprises dans le logiciel informatique à l'identique de celles utilisées manuellement dans les calculs de subventions au sein de l'OMS.
- Tous les justificatifs demandés sont obligatoires. La prise en compte d'une demande ne pourra se faire en cas d'absence de justificatif.
- Tous les exemples présents dans ce document sont basés sur des clubs, des utilisateurs, des montants d'enveloppes fictifs afin d'illustrer le présent guide.

Les Délégués ont un rôle majeur dans les demandes de subventions. Vérifier, informer et corriger font partie des responsabilités de cette fonction afin de garantir à la fois le contrôle des demandes de subventions selon les règles en vigueur et une transparence dans les traitements pour chacun des clubs sans oublier le rôle de conseil, rôle également primordial pour nos adhérents.

2. Connexion au service en ligne

Pour accéder à la page de connexion, ouvrez votre navigateur préféré et saisissez l'adresse suivante :

<https://esub.omsangers.fr/login>



Pour vous connecter, vous devez disposer d'un compte utilisateur. L'OMS attribue un compte à chaque délégué et vous transmet vos identifiants de connexion.

Saisissez votre identifiant et votre mot de passe puis cliquez sur Connexion.

« *Si vous avez oublié votre mot de passe, cliquer ici* » vous permet de redemander un nouveau mot de passe à l'aide de votre identifiant.

3. Page d'accueil Délégué

Lorsque vous êtes connecté, la page d'accueil s'affiche :

La page est composée d'un menu de navigation et du corps de la page. Le menu comprend les éléments suivants :

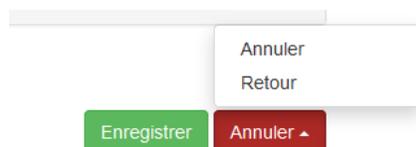
- **Esub**
Permet de revenir à la page d'accueil de l'outil.
- **Demandes**
Permet d'afficher toutes les demandes de subventions des clubs de votre discipline (pour l'année en cours ainsi que l'historique), de contrôler les demandes et de suivre leur avancement.
- **Contact**
Cette page vous permet d'envoyer un email au secrétariat de l'OMS.
- **Nom utilisateur**
Cette page vous permet d'accéder à votre fiche utilisateur et de modifier votre mot de passe.
- **Déconnexion**
Ce bouton vous permet de vous déconnecter du service.

Navigation sur le logiciel

Vous pouvez naviguer entre les différentes pages du logiciel en cliquant sur les entrées du menu de navigation : Demandes, Contact, Nom utilisateur.

Enregistrer / Annuler les modifications

Lorsque vous accédez au contenu d'une demande de subvention, vous pouvez **sortir de la demande** sans enregistrer les éventuelles modifications. Pour cela, il faut cliquer sur le bouton rouge « Annuler » puis sélectionner « Retour ».



Pour **annuler les modifications apportées** et revenir à l'état initial de la demande, il faut cliquer sur le bouton rouge « Annuler » puis sélectionner « Annuler ».

Pour **enregistrer les modifications** sur une demande, il faut cliquer sur le bouton vert « Enregistrer ».

4. Page d'accueil Délégué et membre d'une Commission

Lorsque vous êtes connecté, la page d'accueil s'affiche :



The screenshot shows the user interface of the OMS Angers website. At the top, there is a navigation bar with the following items: "E-Sub", "€ Demandes", "Tableaux de bord" (with a dropdown arrow), and "Contact". On the right side of the navigation bar, the user's name "Céline DUMONT" is displayed with a dropdown arrow. Below the navigation bar, the main content area is visible. On the left, there is a sidebar with the text "Bienvenue" and "OU". In the center, there is a large blue box containing the following text: "Bienvenue Céline DUMONT", "L'OMS de saisie de vos subventions en ligne", "A SAISIE DES SUBVENTIONS 2022", "LUNDI 21 JUIN", "DATE LIMITE DE VALIDATION DES DOSSIERS", "DIMANCHE 19 SEPTEMBRE 2021 A 23H59", and "(La date de validation des délégués est fixée au dimanche 03 octobre 23h59)". At the bottom of the blue box, there is a small text block: "Avant de créer vos nouvelles demandes, n'oubliez pas de mettre à jour vos données personnelles dans l'espace 'Mon club' : coordonnées du club, contacts, correspondant @subventions, membres du comité directeur, horaires et lieux de pratiques, etc." A dropdown menu is open over the "Tableaux de bord" item, listing the following options: "Accession meilleur niveau", "Accession meilleur niveau scolaire", "Achat de gros matériel", "Aide au bénévolat", "Cadres technique", "Champion", "Encadrement salarié", "Fonctionnement", "Fonctionnement scolaire", and "Formation des bénévoles".

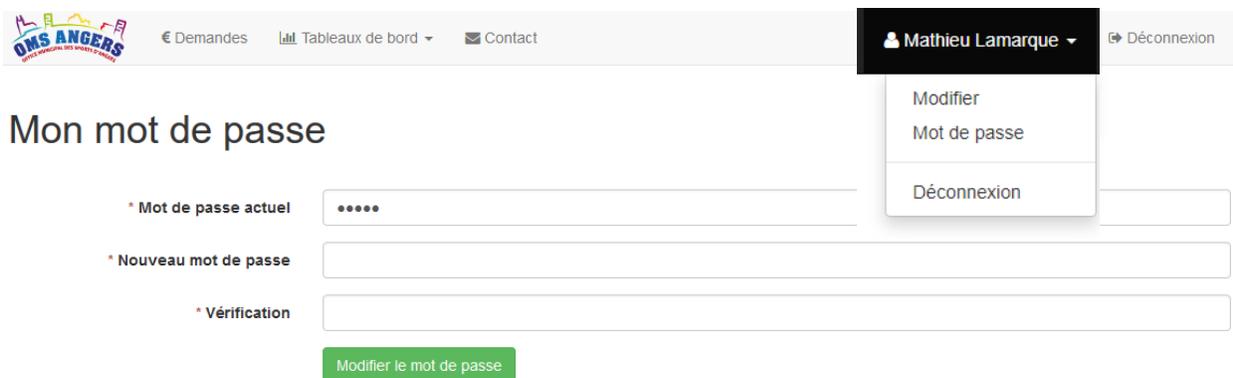
La page est identique à celle du Délégué avec un menu supplémentaire :

- **Tableaux de bord**

Permet d'afficher le tableau de bord de chaque type de subvention. Il y a 10 tableaux de bord. Seuls les tableaux de bord qui vous concernent s'affichent.

5. Modification de votre mot de passe

Pour modifier votre mot de passe, cliquez sur « Votre nom » puis sur « Mot de passe ». Le formulaire ci-dessous s'affiche. Vous devez saisir votre mot de passe actuel puis votre nouveau mot de passe dans « Nouveau mot de passe » puis dans « Vérification ». Pour valider la modification, cliquez sur « Modifier le mot de passe ».



The screenshot shows the user interface for changing a password. At the top, there is a navigation bar with the OMS ANGERS logo, links for '€ Demandes', 'Tableaux de bord', and 'Contact', and a user profile for 'Mathieu Lamarque' with a 'Déconnexion' link. Below the navigation bar, the page title is 'Mon mot de passe'. The main form contains three input fields: 'Mot de passe actuel' (with a masked password '•••••'), 'Nouveau mot de passe', and 'Vérification'. A green button labeled 'Modifier le mot de passe' is positioned below the 'Vérification' field. A dropdown menu is open under the user profile, showing options for 'Modifier Mot de passe' and 'Déconnexion'.

6. La fiche de votre compte utilisateur

En cliquant sur « votre nom » / « Modifier » dans le menu de navigation, vous accédez à la fiche de votre compte utilisateur.



€ Demandes
Tableaux de bord ▾
Contact

Mathieu Lamarque ▾

↳ Déconnexion

Mon compte – M. Jean-Pierre NAULEAU

Modifier
Mot de passe

Déconnexion

Coordonnées

<p>* Civilité <input type="text" value="Monsieur"/></p> <p>* Prénom <input type="text" value="Jean-Pierre"/></p> <p>Fonction du <input type="text" value="01/10/2015"/></p> <p>* Téléphone 1 <input type="text" value="0640527768"/></p> <p>Téléphone 2 <input type="text"/></p> <p>* Adresse <input type="text" value="5 rue Guérin"/></p> <p>* Code postal <input type="text" value="49100"/></p>	<p>* Nom <input type="text" value="Nauleau"/></p> <p>au <input type="text"/></p> <p>* E-mail 1 <input type="text" value="contact@weenjoy.fr"/></p> <p>E-mail 2 <input type="text"/></p> <p>* Ville <input type="text" value="Angers"/></p>
--	---

Profil

Club

Délégué

Commission

OMS

Externe

Structures

OMS Angers TEST

OMS Angers

Commissions

Fonctionnement

Gros matériel

Meilleur niveau

Cadres techniques

Scolaire

Encadrement salarié

Aide au bénévole

Formation des bénévoles

Meilleur niveau scolaire

Disciplines

Canoë-kayak

Canoë Kayak Club Angers

Enregistrer

Annuler ↵

La fiche utilisateur est composée :

- d'un formulaire **Coordonnées** pour renseigner toutes vos coordonnées, à compléter ou mettre à jour si besoin. Les champs grisés sont non modifiables, seul l'OMS peut les mettre à jour.

- puis de plusieurs éléments pour **paramétrer les droits** associés à votre compte :
 - **Profils**
Pour les Délégués, la case Délégué est sélectionnée.
Pour les Délégués qui sont membre d'une commission subvention, les cases Délégué et Commission sont sélectionnées.

 - **Structures**
Ici vous pouvez consulter la liste des structures auxquelles vous pouvez accéder.
A priori, vous accéderez à la Structure « OMS Angers ».

 - **Commissions**
Vous pouvez consulter la liste des commissions subventions dont vous faites partie.

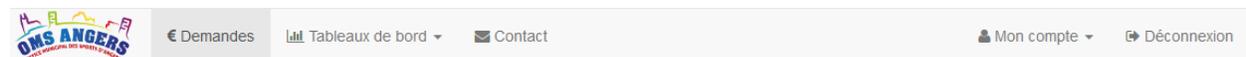
 - **Disciplines**
Vous pouvez consulter la liste des disciplines auxquelles vous êtes rattachés. Pour visualiser la liste des clubs de la discipline, il suffit de cliquer sur le nom de la discipline.

Remarque :

Toute la gestion des droits n'est pas modifiable par les utilisateurs Délégué ou Commission.
Seul l'OMS peut mettre à jour cette partie.

7. Tableau des demandes de subvention

Pour consulter les demandes de subventions, cliquez sur « Demandes » dans le menu de navigation.



Demandes de subventions

Rechercher :

Afficher éléments

Club	Subvention	Saison	Statut	Montant	
ECOLE RODOLPHE	Accession meilleur niveau scolaire 2015	2015	Saisie		
ECOLE USEP	Accession meilleur niveau scolaire 2015	2015	Saisie		
Association Sportive de Vol à Voile d'Angers	Fonctionnement 2015	2015	Saisie		
Centre de perfectionnement de voltige Aérienne	Fonctionnement 2015	2015	Saisie		
Centre de perfectionnement de voltige Aérienne	Champion 2015	2015	Saisie		
Association Sportive de Vol à Voile d'Angers	Aide au bénévolat 2015	2015	Saisie		
Centre de perfectionnement de voltige Aérienne	Cadres technique 2015	2015	Saisie		
ANGERS BUDO KARATE	Cadres technique 2015	2015	Saisie		
Association Sportive de Vol à Voile d'Angers	Encadrement salarié 2015	2015	Saisie		
Centre de perfectionnement de voltige Aérienne	Encadrement salarié 2015	2015	Saisie		

Affichage de l'élément 1 à 10 sur 20 éléments

Précédent **1** 2 Suivant

Cette page présente sous forme de tableau toutes les demandes effectuées par les clubs de votre périmètre. Le tableau affiche le nom du club, le nom de la subvention, la saison, le statut de la demande, le montant attribué, les boutons d'édition modifier.

Rechercher :

Il est possible de rechercher une demande en utilisant la barre de recherche. Vous pouvez cumuler les critères de recherche : « 2016 Fonctionnement » => Filtre toutes les demandes qui répondent aux 2 critères.



Il est possible de trier le tableau des demandes en cliquant sur le bouton. Vous pouvez cumuler une recherche et trier sur une colonne.



Ce bouton permet d'accéder au détail de la subvention pour la consulter ou la modifier.



Ce bouton duplication ou clonage permet aux clubs de dupliquer des lignes de subventions ou des compétitions

8. Présentation d'une demande de subvention

Toutes les demandes de subvention sont présentées ainsi :

Demande de subvention – Fonctionnement 2021

Titre de la demande

Délégué : M. Jean-Yves LÉBOUC jeanyveslebouc@orange.fr ☎ 0674804440

Coordonnées du délégué de la discipline

Informations du club

Nom club	SCO CYCLISME ANGERS	Discipline	Cyclisme
Fédération 1	FF cyclisme	Fédération 2	FF clubs omnisports
Référent	jlebouc@orange.fr ☎ 0669636402		

Principales informations sur le club dont le référent e-subvention

Fédération dirigeante

	Nombre de licenciés – Compétition (- 18 ans)			Nombre de licenciés – Loisir (- 18 ans)		
	H	F	TOTAL	H	F	TOTAL
École de sport	1		1			0
Poussins	1		1			0
Benjamins	7	1	8			0
Pupilles	5		5			0
Minimes	10	2	12			0
Cadets	14		14			0
Juniors	4		4			0
TOTAL 1	42	3	45	TOTAL 2	0	0

Le contenu de la demande avec éventuellement des pièces justificatives

Pièces justificatives

Joindre obligatoirement un document officiel de la fédération ou un document de la ligue ou du district avec tampon, date et signature.

Sélect. fichiers Aucun fichier choisi

Enregistrer document

Commentaire du club

Une zone de commentaire pour le club

Date limite de saisie

19/09/2021

La date limite de saisie pour les clubs

Statut de la demande

Validation Club	05/08/2021
Validation Délégué	
Validation Secrétariat	
Validation Commission	
Validation Président OMS	

RAS
— SCO CYCLISME ANGERS (CMA) le 05/08/2021

Le statut de la demande

Informations complémentaires

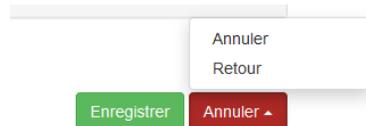
Contacts du club
Délégués discipline
Membres de la commissions
Membres de l'OMS

Les coordonnées de toutes les personnes qui sont amenées à intervenir sur le statut de la demande

Enregistrer Imprimer Annuler

Les boutons « Enregistrer » ou « Annuler »

Enregistrer / Annuler les modifications



Pour **enregistrer les modifications** sur une demande, il faut cliquer sur le bouton vert « Enregistrer ».

Pour **annuler les modifications apportées** et revenir initial de la demande, il faut cliquer sur le bouton rouge « Annuler » puis sélectionner « Annuler ».

Pour **sortir de la demande** sans enregistrer les modifications, il faut cliquer sur le bouton rouge « Annuler » puis sélectionner « Retour ».

Processus de validation des demandes

Chaque demande de subvention suit le processus suivant :

- **Validation club** : Une fois toutes les saisies terminées, le club peut valider sa demande de subvention. Les contrôles sur les pièces jointes obligatoires sont appliqués au moment de la validation Club. S'il manque un justificatif, un message sera affiché et la demande ne pourra pas être validée. Après validation, celle-ci ne sera plus modifiable par le club.
- **Validation délégué** : Le délégué contrôle les informations saisies par le club et demande éventuellement au club de corriger les erreurs. Pour cela, le délégué doit modifier la date limite de saisie sur la demande (sans dépasser sa propre date de validation), puis faire revenir la demande à l'étape précédente afin de redonner la main au club. Lorsque le club a terminé les corrections et validé sa demande, il peut à son tour valider la demande de subvention.
Le délégué peut corriger lui-même les erreurs et indiquer la ou les modifications dans le champ « message » obligatoire lors de la validation de la ligne :

Modifier le statut de la demande

Validation

Revenir à l'étape précédente

Rester à l'étape courante

Passer à l'étape suivante

* Message

Ici

- **Validation secrétariat** : Les demandes ne sont plus modifiables par les clubs et le délégué mais uniquement par le secrétariat de l'OMS. Le secrétariat peut ainsi effectuer des contrôles inter-disciplines.

- **Validation commission** : Après validation par le secrétariat, la demande est accessible par la commission qui traite ce type de subvention. La commission étudie toutes les demandes émises par les clubs et statue sur les propositions de subvention.
- **Validation Président OMS** : Lorsque toutes les commissions ont terminé leur travail, les demandes de subventions sont proposées au Conseil municipal d'Angers. Des corrections peuvent être apportées avant validation par le Conseil municipal. A partir de la validation par le président de l'OMS, le club peut savoir quel est le montant qui a été accordé pour chacune de ses demandes de subventions.

Notifications par email

Vous recevrez un email à chaque fois qu'une demande de subvention qui vous concerne est accessible pour analyse.

Exemple :

En tant que Délégué, lorsqu'une demande de subvention arrive au statut « Validation club », vous recevez un email pour vous prévenir.

En tant que membre de la commission Achat de gros matériel, dès qu'une demande est validée par le secrétariat, vous êtes notifié par email.

9. Présentation d'un tableau de bord

Les délégués membres d'une commission Subvention ont accès aux tableaux de bord des lignes qui les concernent.

Tous les tableaux de bord sont présentés ainsi :

Tableau de bord – Accession meilleur niveau 2015

Saison: 2015

Rechercher:

Afficher: 10 éléments

Discipline	Club	Nb compétition indiv.	Nb compétition équipe	Nb participants	Statut	Montant N	Montant N-1
Voi à voile / Planeur	Association Sportive de Voi à Voile d'Angers	1	1	4	Commission	3 802,57 €	
Voilge aérienne	Centre de perfectionnement de voilge Aérienne	1	1	7	Commission	4 697,43 €	

Affichage de l'élément 1 à 2 sur 2 éléments

Précédent 1 Suivant

Récapitulatif

Discipline: Toutes

Avancement:  2

Nombre de demandes: 2

Montant attribué: 8 500,00 €

Validation globale

* Étape: Validation Secrétariat

* Message:

Valider

Titre du tableau de bord

Filtre par saison et barre de recherche

Liste des demandes de subventions avec pagination

Le récapitulatif avec les éléments clés

La validation globale

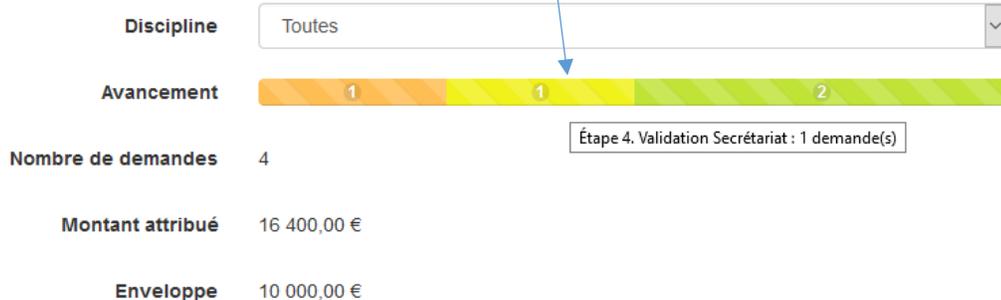
Le filtre par saison est par défaut positionné sur la saison la plus récente.

La recherche permet de filtrer les demandes du tableau, vous pouvez cumuler vos critères de recherche. Les recherches sont conservées lorsque vous revenez sur le tableau de bord.

Par défaut, le récapitulatif est affiché toutes disciplines confondues. En sélectionnant une discipline, les données vont s'actualiser.

En passant le curseur de la souris sur la barre d'avancement, une infobulle affiche le nombre de demande(s) et l'étape du workflow.

Récapitulatif



Graphique des couleurs de la barre d'avancement :

Couleur	Statut de la demande
Orange foncé	Validation Club
Orange clair	Validation Délégué
Jaune	Validation Secrétariat
Vert clair	Validation Commission
Vert foncé	Validation Président OMS
Bleu	Validé

10. Demande de subvention « Fonctionnement »

Cette ligne de subvention est basée sur les effectifs licenciés du club. Les dirigeants, pris en compte dans l'aide au Bénévolat, et les autres licenciés sont demandés à des fins statistiques.

Demande de subvention – Fonctionnement 2016

Délégué : M. Rodolphe LEROUGE rodolphe.lerouge@laposte.net [0241433085](tel:0241433085)

Commentaire

Pour cette subvention de fonctionnement, il est impératif de prendre le critère de -18 ans et +18 ans. Les licenciés ayant leurs 18 ans dans l'année sont à inscrire dans les +18 ans.

Informations du club

Nom club Aviron Club Angers

Discipline Aviron

Fédération 1 FF sociétés d'aviron

Référent Mme Justine CLAUSS contact@weenjoy.fr [0640527768](tel:0640527768)

Fédération dirigeante

Nombre de licenciés – Compétition (- 18 ans)			
	H	F	TOTAL
École de sport	<input type="text" value=""/>	<input type="text" value=""/>	0
Poussins	<input type="text" value=""/>	<input type="text" value=""/>	0
Benjamins	<input type="text" value=""/>	<input type="text" value=""/>	0
Pupilles	8	7	15
Minimes	3	<input type="text" value=""/>	3
Cadets	6	2	8
Juniors	3	6	9
TOTAL 1	20	15	35

Nombre de licenciés – Loisir (- 18 ans)			
	H	F	TOTAL
École de sport	<input type="text" value=""/>	<input type="text" value=""/>	0
Poussins	<input type="text" value=""/>	<input type="text" value=""/>	0
Benjamins	<input type="text" value=""/>	<input type="text" value=""/>	0
Pupilles	<input type="text" value=""/>	<input type="text" value=""/>	0
Minimes	<input type="text" value=""/>	<input type="text" value=""/>	0
Cadets	<input type="text" value=""/>	<input type="text" value=""/>	0
Juniors	<input type="text" value=""/>	<input type="text" value=""/>	0
TOTAL 2	0	0	0

Nombre de licenciés – Compétition (+ 18 ans)			
	H	F	TOTAL
Espoirs	8	10	18
Séniors	9	7	16
Vétérans	15	17	32
TOTAL 3	32	34	66

Nombre de licenciés – Loisir (+ 18 ans)			
	H	F	TOTAL
Espoirs	4	5	9
Séniors	14	10	24
Vétérans	8	6	14
TOTAL 4	26	21	47

Fédération affinitaire

	- 18 ans	+ 18 ans
Compétition	3	2
Loisir	4	6

Autres licenciés

	H	F	TOTAL
Licences dirigeants - bénévoles (non pratiquants)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	0
Licences ponctuelles ou découvertes	<input type="text"/>	<input type="text"/>	0
Autres licences (non pratiquants)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	0
TOTAL	0	0	0

Cumul

Le club compte **163 licenciés** au total

Pièces justificatives

Joindre obligatoirement un document officiel de la fédération ou un document de la ligue ou du district avec tampon, date et signature.

- Coupe.jpg 

Aucun fichier sélectionné.

Pour les clubs affiliés à une fédération dirigeante, ils doivent renseigner le nombre de licenciés dans les tableaux correspondants.

Pour les clubs affiliés à une fédération affinitaire, ils doivent alimenter le tableau ci-dessous :

Fédération affinitaire

	- 18 ans	+ 18 ans
Compétition	3	2
Loisir	4	6

Si le club est affilié à une fédération dirigeante et à une fédération affinitaire, il doit renseigner les 2 parties.

Le cumul du nombre total de licenciés s'affiche ou s'actualise après enregistrement.

Un justificatif est nécessaire pour valider la demande de subvention.

Les licenciés renseignés dans le tableau « Autres licenciés » ne sont pas comptabilisés dans le calcul de la subvention.

Règles de calcul

Il s'agit d'une subvention par répartition de points.

1. Coefficient appliqué sur les catégories de licenciés

	Pratiquant la compétition	Non pratiquant la compétition
Jeunes moins de 18 ans	Coefficient 2	Coefficient 1.40
Adultes plus de 18 ans	Coefficient 1	Coefficient 0.70

2. Coefficient appliqué à chaque discipline (de 2 à 10)

10	8	6	4	2
ATHLETISME	SPORT AUTOMOBILE	BILLARD	AIKIDO	KUNG FU
AVIRON	TENNIS	EQUITATION	AVIATION	ULTIMATE
BADMINTON	TENNIS DE TABLE	VOL A VOILE	CYCLOTOURISME	
BASKET			DANSE	
BOXE ANGLAISE			ESCALADE	
BOXE FRANCAISE			GOLF	
CANOE KAYAK			KENDO	
CYCLISME			PARACHUTISME	
DANSE SUR GLACE			PARAPENTE	
ESCRIME			SPORT SUBAQUATIQUE	
FOOTBALL			TAEKWONDO	
FOOTBALL AMERICAIN			VOLTIGE AERIENNE	
FSCF				
GYMNASTIQUE				
HALTEROPHILIE				
HANDBALL				
HOCKEY SUR GAZON				
JUDO				
KARATE				
NATATION				
PATINAGE ARTISTIQUE				
ROLLER SKATING / ROLLER HOCKEY				
RUGBY				
SPORT HANDICAP				
TAÏ JITSU				
TIR				
TIR A L'ARC				
TRIATHLON				
VIET VO DAO				
VOILE				
VOLLEY				
WATER POLO				

3. Coefficient appliqué en fonction des fédérations

	Licenciés d'une Fédération dirigeante	Licenciés d'une Fédération affinitaire
Jeunes moins de 18 ans	Coefficient 1	Coefficient 0,7
Adultes plus de 18 ans	Coefficient 1	Coefficient 0,4

Calcul du nombre de point

- Pour les licenciés d'une Fédération dirigeante

$[(nb \text{ jeunes compétiteurs} \times 2 + nb \text{ jeunes non compétiteurs} \times 1,4) \times 1 + (nb \text{ adultes compétiteurs} \times 1 + nb \text{ adultes non compétiteurs} \times 0,7) \times 1] \times (\text{coefficient de la discipline}) = \text{Nombre de points}$

- Pour les licenciés d'une Fédération affinitaire

$[(nb \text{ jeunes compétiteurs} \times 2 + nb \text{ jeunes non compétiteurs} \times 1,4) \times 0,7 + (nb \text{ adultes compétiteurs} \times 1 + nb \text{ adultes non compétiteurs} \times 0,7) \times 0,4] \times (\text{coefficient de la discipline}) = \text{Nombre de points}$

Valeur du point

Subvention attribuée par la Municipalité aux clubs, divisée par le total des points calculés pour chaque club :

SUBVENTION = VALEUR DU POINT (3.3903 en 2015)

TOTAL DES POINTS

Montant de la subvention

(Valeur du point) x (Nombre de points) = Montant de la subvention

➡ A titre indicatif, le montant de la subvention de fonctionnement en 2017 est en moyenne de 37€ par licencié (709 800€ / 19 093 licenciés). Cette moyenne n'est qu'indicative et le montant de la subvention peut fluctuer de façon importante.

Profil Délégué

En tant que Délégué, vous devez contrôler le nombre de licenciés des clubs grâce aux pièces justificatives. Pour les clubs affiliés à une fédération dirigeante et affinitaire, vous devez vérifier que les licenciés ont bien été réparti correctement.

Profil Commission

En tant que membre de la commission Fonctionnement, les calculs de points sont automatiques en fonction des coefficients appliqués.

Tableau de bord – Fonctionnement

Le tableau de bord présente pour chaque demande les informations suivantes :

- Le nombre total de licencié pour l'année en cours
- Le statut de la demande
- Le montant calculé pour cette année « Montant N »
- Le montant attribué l'année précédente « Montant N-1 »

Tableau de bord – Fonctionnement 2015

Saison

Rechercher :

Afficher éléments

Discipline	Club	Nb licenciés N	Statut	Montant N	Montant N-1
Karaté	ANGERS BUDO KARATE	159	Club		
Vol à voile / Planeur	Association Sportive de Vol à Voile d'Angers	45	Saisie		
Voltige aérienne	Centre de perfectionnement de voltige Aérienne	42	Saisie		

Affichage de l'élément 1 à 3 sur 3 éléments

Précédent **1** Suivant

Récapitulatif

Discipline	<input type="text" value="Toutes"/>
Avancement	
Nombre de demandes	3
Montant attribué	0,00 €

Dans le récapitulatif, s'agissant d'une subvention par répartition de points, le « Montant attribué » correspond au montant de l'enveloppe. Pour plus d'infos sur la barre d'avancement, se référer au paragraphe 9.

11. Demande de subvention « Cadre technique »

L'objectif de cette subvention est de favoriser le développement d'un encadrement diplômé dans les clubs.



€ Demandes
Tableaux de bord
Contact

Mon compte
Déconnexion

Demande de subvention – Cadres technique 2015

Délégué : M. Rodolphe LEROUGE rodolphe.lerouge@laposte.net [0241433085](tel:0241433085)

Informations du club

Nom club	Centre de perfectionnement de voltige Aérienne	Discipline	Voltige aérienne
Fédération 1	FF aéronautique		
Référent	M. Jean Luc MONTECOT contact@weenjoy.fr 0681087318		

Liste des entraîneurs

Nom complet	N° licence	Diplôme	Niveau	Points	
M. Paul-Antoine GUYON	654321	Entraîneur	Niveau 2	2,00	✎
Mme Justine CLAUSS	321654	FE	Niveau 1	1,00	✎

Commentaire du club

La subvention « Cadres Techniques » permet au club de renseigner tous ses cadres diplômés.

 En cliquant sur le bouton « modifier », on accède au détail des informations sur l'entraîneur.

Cadres Techniques 2021

Ajouter un entraîneur

* Civilité

Mme

* Nom

* Prénom

* N° licence

* Diplôme

Niveau 1

Pour sélectionner le niveau du diplôme, vous renseigner au [tableau de ventilation](#)

* Niveau

Justificatif

Choisir un fichier Aucun fichier choisi

Enregistrer document

Enregistrer

Annuler ↵

Règles de calcul :

Il s'agit d'une subvention par répartition de points.

Calcul du nombre de point

L'OMS propose à la ville d'ANGERS les règles d'attribution suivantes :

1. Un classement des cadres sportifs en 3 niveaux de diplômes (voir le tableau de ventilation) :
 - a. Niveau 1 qui correspond généralement à des cadres départementaux (AD),
 - b. Niveau 2 qui correspond généralement à des cadres régionaux (BE1°),
 - c. Niveau 3 qui correspond généralement à des cadres fédéraux ou nationaux (BE2°).

2. A chacun de ces niveaux est affecté le nombre de points suivant :
 - a. 1 point par cadre de niveau 1,
 - b. 3 points par cadre de niveau 2,
 - c. 5 points par cadre de niveau 3.

3. Le nombre maximum de cadres sportifs pris en compte dans chaque club est fonction de l'effectif du club selon la règle suivante

Effectif		Nombre de cadres maximum / club
0 à 50	licenciés	2
51 à 100	licenciés	3
101 à 200	licenciés	5
201 à 300	licenciés	7
301 et plus	licenciés	9

Le nombre de cadres pris en compte est calculé en partant du niveau le plus haut (niveau 3) vers le niveau le plus bas.

Le nombre maximum est de 25 points par structure.

Pour définir l'effectif du club, on s'appuie sur la demande de subvention "Fonctionnement" de la saison en cours.

Valeur du point

La somme globale des points affectés à chaque club permet de calculer à partir du montant de la subvention accordée la valeur du point.

Montant de la subvention

Chaque club se voit affecter le produit de la valeur du point multiplié par son nombre de points.

Exemple : Soit pour la saison 2015-2016, 1005 points le nombre global de points pour l'ensemble des clubs, la valeur du point est donc de 74 247€ divisée par 1005 soit 73,88 €.

Un club de 150 licenciés présentant 8 cadres selon la répartition suivante :

	Niveau 3	Niveau 2	Niveau 1
<i>Nombre de cadres saisis</i>	3	2	3
<i>Compte tenu de l'effectif, on ne retient que 5 cadres selon la répartition suivante :</i>			
<i>Nombre de cadres retenus</i>	3	2	0
<i>Nombre de point affectés</i>	15 pts	6 points	0 points

Le club se verra affecté un total de 21 points. Il sera donc proposé un montant de subvention égal à 21 fois 73,88 € soit 1 551,48 €.

Profil Délégué

En tant que Délégué, vous devez contrôler que les niveaux des entraîneurs sont corrects en fonction de votre discipline.

Profil Commission

En tant que membre de la commission Cadres Techniques, les calculs de points sont automatiques en fonction des critères définis et du nombre de cadres à prendre en compte en fonction de l'effectif du club.

Statut de la demande

Validation Club	18/05/2016
Validation Délégué	18/05/2016
Validation Secrétariat	18/05/2016
Validation Commission	18/05/2016
Validation Président OMS	

Subvention	
Montant	800,00 €



Tableau de bord – Cadre techniques

Le tableau de bord présente pour chaque demande les informations suivantes :

- Le nombre de cadre technique de niveau 1, 2 et 3
- Le statut de la demande
- Le montant calculé pour cette année « Montant N »
- Le montant attribué l'année précédente « Montant N-1 »

Dans le récapitulatif, s'agissant d'une subvention par répartition de points, le « Montant attribué » correspond au montant de l'enveloppe. Pour plus d'infos sur la barre d'avancement, se référer au paragraphe 9.

Tableau de bord – Cadres technique 2015

Saison

Rechercher :

Afficher éléments

Discipline	Club	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Statut	Montant N	Montant N-1
Karaté	ANGERS BUDO KARATE				Saisie		
Voltige aérienne	Centre de perfectionnement de voltige Aérienne	1	1		Commission	800,00 €	

Affichage de l'élément 1 à 2 sur 2 éléments

Précédent **1** Suivant

 Calculer

Récapitulatif

Discipline	<input type="text" value="Toutes"/>
Avancement	
Nombre de demandes	2
Montant attribué	800,00 €

12. Demande de subvention « Achat de gros matériel »

Cette subvention est destinée à aider un club pour l'achat d'un gros matériel sortant de l'ordinaire du fonctionnement d'un club (bateau, canoë, vélo etc.) ou d'un ensemble de petits matériels.

Demande de subvention – Achat de gros matériel 2015

Délégué : M. Rodolphe LEROUGE [✉ rodolphe.lerouge@laposte.net](mailto:rodolphe.lerouge@laposte.net) [☎ 0241433085](tel:0241433085)

Commentaire

Merci de ne pas oublier les pièces justificatives

Informations du club

Nom club	Angers Nautique Aviron	Discipline	Aviron
Fédération 1	FF sociétés d'aviron		
Référent	M. JEAN-LUC RIOU ✉ jlriouaviron@gmail.com ☎ 0607608910		

Objet de la demande

* Titre	<input type="text" value="Achat d'un bateau pour 4 rameurs et 1 barreur"/>		
	Explicitez la nature, l'utilisation, le stockage de ce matériel...		
* Description	<input type="text" value="Ce type d'embarcation est destiné à des jeunes catégories (poids moyen des rameurs 70/75kg), il peut être armé en pointe ou en couple."/>		
* Devis 1 TTC	<input type="text" value="22572,00"/> €	* Devis 2 TTC	<input type="text" value="27270,00"/> €
		Devis 3 TTC	<input type="text"/>

Pièces justificatives

Joindre obligatoirement deux devis valables six mois.

- [Devis 4X+.pdf](#) 
- [Devis 4X+ \(2\).pdf](#) 

Aucun fichier sélectionné.

Le coût doit être de **1.220 Euros minimum**. Fournir au moins **deux devis valables 6 mois**. Le matériel reste la propriété de la ville. C'est elle qui effectue les achats. Est exclu le matériel vidéo, le matériel de secrétariat, le matériel informatique, le matériel de sécurité, le matériel qui doit être fourni par la ville dans l'équipement des salles et des terrains.

Règles de calcul :

Il s'agit d'une demande de subvention attribuée au cas par cas, selon le montant de l'enveloppe disponible, le montant des demandes effectuées par les clubs, etc.

Profil Délégué

En tant que Délégué, vous devez contrôler que les montants des devis, vérifier que les devis proposés sont cohérents par rapport à l'objet de la demande.

Profil Commission

En tant que membre de la commission Achat de gros matériel, il n'y a pas de calcul automatique. Les demandes sont traitées au cas par cas en tenant compte de l'historique des demandes du club.

Dans le statut de la demande, la commission va venir renseigner le montant de la subvention proposée.

Statut de la demande

Saisie Club	18/05/2016
Validation Club	18/05/2016
Validation Délégué	18/05/2016
Validation Secrétariat	18/05/2016
Validation Commission	18/05/2016
Validation Président OMS	

Subvention	
* Montant	<input type="text"/>
	€

Ok
— Mme Julie PERRAULT (OMS), le 18/05/2016

Ok
M. Jean-Pierre NAULEAU (Délégué), le 18/05/2016 —

Demande OK
— M. Mathieu LAMARQUE (Club), le 18/05/2016

Les membres de la commission se réunissent un fois par an pour traiter les demandes.

Tableau de bord – Achat de gros matériel

Le tableau de bord présente pour chaque demande les informations suivantes :

- Le montant des devis 1, 2 et 3
- Le statut de la demande
- Le montant proposé pour cette année « Montant N »
- Le montant attribué l'année précédente « Montant N-1 »
- Le montant attribué il y a 2 ans « Montant N-2 »

Dans le récapitulatif, le « Montant attribué » correspond au cumul des montants N proposés par la commission. Le montant de l'enveloppe s'affiche en dessous pour visualiser l'écart et les arbitrages nécessaires. Pour plus d'infos sur la barre d'avancement, se référer au paragraphe 9.

Tableau de bord – Achat de gros matériel 2015

Saison

Rechercher :

Afficher éléments

Discipline	Club	Devis 1	Devis 2	Devis 3	Statut	Montant N	Montant N-1	Montant N-2
Voltige aérienne	Centre de perfectionnement de voltige Aérienne	1,00 €	2,00 €		Délégué			
Vol à voile / Planeur	Association Sportive de Vol à Voile d'Angers	1,00 €	2,00 €		Secrétariat			
Aviron	Angers Nautique Aviron	22 572,00 €	27 270,00 €		Commission	12 400,00 €		
Canoë-kayak	Canoë Kayak Club Angers	8 130,00 €	11 440,00 €		Commission	4 000,00 €		

Affichage de l'élément 1 à 4 sur 4 éléments

Précédent **1** Suivant

Récapitulatif

Discipline

Avancement 

Nombre de demandes 4

Montant attribué 16 400,00 €

Enveloppe 10 000,00 €

Validation globale

* Étape

* Message

13. Demande de subvention « Aide au bénévolat »

Cette subvention est destinée à favoriser l'engagement bénévole au sein des clubs. Un licencié déjà comptabilisé dans la subvention de fonctionnement ou dans les cadres techniques pourra également figurer dans cette subvention s'il occupe une de ces fonctions au sein du club.

Demande de subvention – Aide au bénévolat 2015

Délégué : M. Rodolphe LEROUGE [✉ rodolphe.lerouge@laposte.net](mailto:rodolphe.lerouge@laposte.net) [☎ 0241433085](tel:0241433085)

Informations du club

Nom club	Centre de perfectionnement de voltige Aérienne	Discipline	Voltige aérienne
Fédération 1	FF aéronautique		
Référent	M. Jean Luc MONTECOT ✉ rodolphe.lerouge@laposte.net ☎ 0681087318		

Liste des dirigeants bénévoles

[Ajouter](#)

Nom complet	N° licence	Fonction	
M. Jean Luc MONTECOT	2494680	Dirigeant bénévole	✎ ✖
M. Guillaume MOUSSA	0982413	Dirigeant bénévole	✎ ✖
M. Jacques BRETONNEAU	3091998	Cadre technique	✎ ✖
M. michel HARDOUINEAU	2573699	Dirigeant bénévole	✎ ✖
M. jean claude BORÉ	0428813	Dirigeant bénévole	✎ ✖

Un dirigeant bénévole = toute personne licenciée (licence sportive ou spécifique dirigeant) qui par son engagement, tout au long de la saison sportive, sans y être obligé et à titre gratuit conduit, organise, contribue par son autorité à la vie du club.

Exemple : membre du Conseil d'Administration, officiel juge arbitre, entraîneur, etc.

Le club comptabilise **5 dirigeants bénévoles**.

La subvention « Aide au bénévolat » permet au club de renseigner tous ses bénévoles de type dirigeants, juge arbitre ou cadre technique.

[✎](#) En cliquant sur le bouton « modifier », on accède au détail des informations sur le bénévole.

Aide au bénévolat 2015

Ajouter un bénévole

* **Civilité**

* **Prénom**

* **Nom**

* **N° licence**

* **Fonction**

Règles de calcul :

Il s'agit d'une subvention par répartition de points.

Le nombre maximum de bénévoles retenus sera limité à 25% des licenciés du club.

Calcul du nombre de points par club

Chaque bénévole compte pour un point.

Valeur du point

La somme globale des points affectés à chaque club permet de calculer à partir du montant de la subvention accordée la valeur du point.

Montant de la subvention

Chaque club se voit affecter le produit de la valeur du point multiplié par son nombre de points.

Profil Délégué

En tant que Délégué, vous devez contrôler les bénévoles saisis par les clubs ainsi que le nombre déclaré (maximum 25% des licenciés du club).

Profil Commission

En tant que membre de la commission Aide au bénévolat, les calculs de points sont automatiques en fonction du nombre de bénévoles saisis.

Tableau de bord – Aide au bénévolat

Le tableau de bord présente pour chaque demande les informations suivantes :

- Le nombre de juges arbitres
- Le nombre de cadres
- Le nombre de dirigeants
- Le nombre total de bénévoles pour l'année en cours
- Le statut de la demande
- Le montant calculé pour cette année « Montant N »
- Le montant attribué l'année précédente « Montant N-1 »
- Le montant attribué il y a 2 ans « Montant N-2 »

Tableau de bord – Aide au bénévolat 2015

Saison 2015

Rechercher :

Afficher 10 éléments

Discipline	Club	Nb juges	Nb cadres	Nb dirigeants	Total	Statut	Montant N	Montant N-1	Montant N-2
Vol à voile / Planeur	Association Sportive de Vol à Voile d'Angers	0	0	2	2	Commission	2 400,00 €		
Vol à voile / Planeur	Association Sportive de Vol à Voile d'Angers	2	1	0	3	Commission	3 600,00 €		

Affichage de l'élément 1 à 2 sur 2 éléments

Précédent 1 Suivant

Calculer

Récapitulatif

Discipline	Toutes
Avancement	<div style="width: 100%; background-color: #90EE90; text-align: center;">2</div>
Nombre de demandes	2
Montant attribué	6 000,00 €

Dans le récapitulatif, s'agissant d'une subvention par répartition de points, le « Montant attribué » correspond au montant de l'enveloppe. Pour plus d'infos sur la barre d'avancement, se référer au paragraphe 9.

14. Demande de subvention « Formation des bénévoles »

Cette subvention est destinée à favoriser la qualification des bénévoles entrant dans le cadre du service au club (entraîneur, arbitre, secrétaire, etc.) et non à améliorer les compétences du stagiaire ou tout autre usage individuel.

Demande de subvention – Formation des bénévoles 2015

Délégué : Mme PITON FANNY fannypiton@yahoo.fr [0611824193](tel:0611824193)

Informations du club

Nom club	ANGERS BUDO KARATE	Discipline	Karaté
Fédération 1	FF karaté et disciplines associées		
Référent	Mme Fanny PITON fannypiton@yahoo.fr 0241730648		

Liste des formations

[Ajouter](#)

Nom complet	Formation	Diplôme	Organisme	Coût	
M. Lucas PITON	Stage arbitre	Arbitre départemental	CPDOS	240,00 €	✎ ✖
M. Etienne BOUTREUX	Stage arbitre	Arbitre départemental	CPDOS	110,00 €	✎ ✖

Le club compte **59 licenciés** et **1 cadre(s)** technique(s).

Le coût total des formations est de **350,00 €**.

La prise en charge maximum est de **240,00 €**.

La subvention « Formation des bénévoles » permet au club de renseigner toutes ses demandes de prises en charge de formation.

[✎](#) En cliquant sur le bouton « modifier », on accède au détail des informations sur la formation.

Formation des bénévoles 2015

Bénévole

* Civilité	Mme
* Prénom	
* Nom	
* Naissance	Date de naissance
* Fonction	
Ancienneté	Date de la première inscription

Formation

* Intitulé	Intitulé de la formation
* Durée	
* Diplôme	
* Objectif	Objectif de la formation
* Organisme	Organisme de formation
* Coût	
Détail du coût	

Aide sollicitée

Organisme		Montant obtenu	
Organisme		Montant obtenu	
Organisme		Montant obtenu	

Pièces justificatives

Parcourir... Aucun fichier sélectionné.

Enregistrer document

Vous devez joindre à la demande :

- les justificatifs d'inscription ;
- les justificatifs de fin de formation ;
- la justification officielle du coût (facture).

Enregistrer

Annuler

Règles de calcul

Il s'agit d'une demande de subvention attribuée au cas par cas, selon le montant de l'enveloppe disponible, le montant des demandes effectuées par les clubs, etc.

La « prise en charge maximum » peut être supérieure à la subvention attribuée par la commission (fonction de l'enveloppe et du nombre de demandes).

Les dépenses de formation prises en compte dans cette rubrique doivent être d'un montant global minimum de 300€ pour l'année, quel qu'en soit le nombre. Il sera pris en compte un montant maximum de 1500€ pour l'ensemble de ces formations.

L'ensemble des formations dont le coût est inférieur à 300,00 € ne sont pas prises en compte.

Profil Délégué

En tant que Délégué, vous devez contrôler les demandes de prise en charge de formation.

Profil Commission

En tant que membre de la commission Formation des bénévoles, il n'y a pas de calcul automatique. Les demandes sont traitées au cas par cas en tenant compte de l'historique des demandes du club.

Dans le statut de la demande, la commission va venir renseigner le montant de la subvention proposée.

Statut de la demande

Validation Club	18/05/2016
Validation Délégué	18/05/2016
Validation Secrétariat	18/05/2016
Validation Commission	18/05/2016
Validation Président OMS	

Subvention

* Montant €

OK

— Mme Julie PERRAULT (OMS), le 18/05/2016

OK

M. Jean-Pierre NAULEAU (Délégué), le 18/05/2016 —

Demande OK

— M. Mathieu LAMARQUE (Club), le 18/05/2016

Tableau de bord – Formation des bénévoles

Le tableau de bord présente pour chaque demande les informations suivantes :

- Le nombre de demande de formation
- Le montant total des demandes de formation émises
- Le montant des formations qui peut être pris en compte

- Le statut de la demande
- Le montant proposé pour cette année « Montant N »
- Le montant attribué l'année précédente « Montant N-1 »

Tableau de bord – Formation des bénévoles 2015

Saison

Rechercher :

Afficher éléments

Discipline	Club	Nb formations	Coût des formations	Pris en compte	Statut	Montant N	Montant N-1
Canoë-kayak	Canoë Kayak Club Angers	1	880,00 €	880,00 €	Commission	650,00 €	
Voltige aérienne	Centre de perfectionnement de voltige Aérienne	1	455,00 €	455,00 €	Saisie		

Affichage de l'élément 1 à 2 sur 2 éléments

Précédent **1** Suivant

[Actualiser licenciés & cadres](#)

Récapitulatif

Discipline

Avancement 

Nombre de demandes 2

Montant attribué 650,00 €

Enveloppe 10 000,00 €

Le bouton « Actualiser licenciés & cadres » permet de rafraîchir toutes les demandes et d'afficher un commentaire dans la demande de subvention qui indique le nombre de licenciés du club (subvention fonctionnement) et le nombre de cadres (subvention cadres techniques).

Nom complet	Formation	Diplôme	Organisme	Coût
Mme Justine CLAUSS	Arbitre régional	Juge arbitre régional	a	455,00 €

- ➔ Le club compte **42 licenciés** et **2 cadre(s)** technique(s).
 Le coût total des formations est de **455,00 €**.
 La prise en charge maximum est de **455,00 €**.

Dans le récapitulatif, le « Montant attribué » correspond au cumul des montants N proposés par la commission. Le montant de l'enveloppe s'affiche en dessous pour visualiser l'écart et les arbitrages nécessaires. Pour plus d'infos sur la barre d'avancement, se référer au paragraphe 9.

Demande de subvention « Encadrement salarié »

Cette subvention est destinée à aider les clubs qui ont des salariés. Seuls sont pris en compte les salariés sportifs ou techniques. Sont exclus les salariés administratifs ou non-sportifs.

Demande de subvention – Encadrement salarié 2021

Délégué : Mme Carole DUPONT omsangers@wanadoo.fr

Informations du club

Nom club	CLUB ANGERS HOCKEY	Discipline	Hockey sur gazon
Fédération 1	FF hockey		
Référent	omsangers@wanadoo.fr 0241433085		

Liste des salariés

[Ajouter](#)

Rechercher :

Afficher éléments

Nom complet	Emploi	Nb heures annuelles	Type de contrat	Groupe CCNS	Aides perçues	Type d'emploi
M. Julien TASSE	Educateur	820 h	CDI	3		sportif ✎ ✖
Mme Brigitte CRAYON	Secrétaire	1200 h	CDI	4		non sportif ✎ ✖

Affichage de l'élément 1 à 2 sur 2 éléments

[Précédent](#) [1](#) [Suivant](#)

La subvention « Encadrement des salariés » permet au club de renseigner tous ses salariés (emplois sportifs et emplois non-sportifs).

[✎](#) En cliquant sur le bouton « modifier », on accède au détail des informations sur le salarié.

Encadrement salarié 2021

Ajouter une personne

Civilité

* Prénom

* Nom

* Emploi

Emploi non sportif

* Heures annuelles

* Contrat

Groupe CCN

Aide perçue

Pièces justificatives

Aucun fichier choisi

Règles de calcul :

Il s'agit d'une subvention par répartition de points. Cette aide est versée pour les contrats dont la durée cumulée est :

- minimum 400 h et plafonnée à 1 500 h, si le club a moins de 200 licenciés ;
- minimum 400 h et plafonnée à 3 000 h, si le club a plus de 200 licenciés.

Calcul du nombre de points par club

Chaque heure compte pour un point.

Pour chaque contrat de travail pris en compte, on cumule le nombre d'heures correspondantes.

Valeur du point

La somme globale des points affectés à chaque club permet de calculer la valeur du point, à partir du montant de la subvention accordée.

Montant de la subvention

Chaque club se voit affecter le produit de la valeur du point multiplié par son nombre de points.

Profil Délégué

En tant que Délégué, vous devez contrôler les salariés saisis par les clubs, vérifier le nombre d'heures, etc. Les 3 derniers bulletins de salaire de chaque salarié sportif (ou technique) doivent être joints. Il s'agit de données sensibles. La règle de confidentialité est à appliquer.

Profil Commission

En tant que membre de la commission Encadrement salarié, les calculs de points sont automatiques en fonction des critères définis sur le nombre d'heures prises en compte.

Tableau de bord – Encadrement salarié

Le tableau de bord présente pour chaque demande les informations suivantes :

- Le nombre de salariés
- Le nombre d'heures retenues dans les calculs
- Le statut de la demande
- Le montant calculé pour cette année « Montant N »
- Le montant attribué l'année précédente « Montant N-1 »

Tableau de bord – Encadrement salarié 2015

Saison

Rechercher :

Afficher éléments

Discipline	Club	Nb salariés	Nb heures retenues	Statut	Montant N	Montant N-1
Voi à voile / Planeur	Association Sportive de Voi à Voile d'Angers	2	1320	Commission	4 680,85 €	
Voltige aérienne	Centre de perfectionnement de voltige Aérienne	1	1500	Commission	5 319,15 €	

Affichage de l'élément 1 à 2 sur 2 éléments

Précédent **1** Suivant

Calculer

Récapitulatif

Discipline	<input type="text" value="Toutes"/>
Avancement	<div style="background-color: #90EE90; width: 100%; text-align: center;">2</div>
Nombre de demandes	2
Montant attribué	10 000,00 €

Dans le récapitulatif, s'agissant d'une subvention par répartition de points, le « Montant attribué » correspond au montant de l'enveloppe. Pour plus d'infos sur la barre d'avancement, se référer au paragraphe 9.

15. Demande de subvention « Champion »

Cette subvention est destinée à valoriser les performances sportives individuelles ou en équipe des clubs.

Demande de subvention – Champion 2015

Délégué : M. Jean-Pierre NAULEAU [✉ jpn49000@gmail.com](mailto:jpn49000@gmail.com) [☎ 0660595036](tel:0660595036)

Informations du club

Nom club	Canoë Kayak Club Angers	Discipline	Canoë-kayak
Fédération 1	FF canoë-kayak		
Référent	M. Jean-Pierre NAULEAU ✉ jpn49000@gmail.com ☎ 0660595036		

Liste des champions

[Ajouter](#)

Indiv. / Équipe	Nom	Date	Épreuve	Titre	Classement	N° licence	
Individuel	Titouan LE MEIGNEN	5 avr. 2015	France de Fond	Champion de France (OR uniquement)	1	240762	✉ ✎ 🗑
Individuel	Julien DELAPORTE	5 avr. 2015	France de Fond	Champion de France (OR uniquement)	1	267277	✉ ✎ 🗑

Pièces justificatives

- I15 CHAMPION OK.doc [🗑](#)

Récapitulatif

	Individuel	Équipe
Nombre de champion de France (OR uniquement)	7	2
Participations au championnat d'Europe		
Participations au championnat de monde ou JO		
Participations à une compétition internationale	2	
Nb de champions pris en compte	4	2

La subvention « Champion » permet au club de renseigner tous ses athlètes ou équipes.

[✎](#) En cliquant sur le bouton « modifier », on accède au détail des informations sur le champion.

Champion 2015 – Individuel

Ajouter une participation

* Prénom	<input type="text"/>
* Nom	<input type="text"/>
* N° licence	<input type="text"/>
* Date	<input type="text"/>
* Épreuve	<input type="text"/>
* Titre	Champion de France (OR uniquement) <input type="button" value="v"/>
* Classement	<input type="text"/>
Justificatif	<input type="button" value="Parcourir..."/> Aucun fichier sélectionné.
	<input type="button" value="Enregistrer document"/>

Ci-dessous l'écran pour les champions par équipe.

Champion 2015 – Équipe

Ajouter une participation

* Équipe	<input type="text"/>
* Date	<input type="text"/>
* Épreuve	<input type="text"/>
* Titre	Champion de France (OR uniquement) <input type="button" value="v"/>
* Classement	<input type="text"/>
Justificatif	<input type="button" value="Parcourir..."/> Aucun fichier sélectionné.
	<input type="button" value="Enregistrer document"/>

Règles de calcul :

Il s'agit d'une subvention forfaitaire. Cette subvention est versée pour les résultats ou participations suivantes :

- Titre de champion de France (Or uniquement) ;
- Participation à un championnat Européen
- Participation au championnat du monde ou aux jeux olympiques

Chaque participation ou titre de champion de France devra être justifiée.

Montant de la **prime pour un athlète : 230 €**

Montant de la **prime pour une équipe : 762 €**

Remarques : Il n'y a pas de cumul de prime pour les athlètes multiples champions.

La prime attribuée peut être inférieure à ce montant si les résultats de l'ensemble des clubs sont supérieurs à l'enveloppe. Un coefficient de pondération est alors appliqué.

Profil Délégué

En tant que Délégué, vous devez contrôler les salariés saisis par les clubs, vérifier les justificatifs, etc.

Profil Commission

En tant que membre de la commission Meilleur niveau, les calculs sont automatiques en fonction des montant des primes.

Tableau de bord – Encadrement salarié

Le tableau de bord présente pour chaque demande les informations suivantes :

- Le nombre de champion individuel
- Le nombre de champion par équipe
- Le statut de la demande
- Le montant calculé pour cette année « Montant N »
- Le montant attribué l'année précédente « Montant N-1 »

Tableau de bord – Champion 2015

Saison

Rechercher :

Afficher éléments

Discipline	Club	Nb champion individuel	Nb champion équipe	Statut	Montant N	Montant N-1
Athlétisme	ANGERS ATHLETIC CLUB		2	1 Commission	1 222,00 €	
Voltige aérienne	Centre de perfectionnement de voltige Aérienne		1	1 Commission	992,00 €	

Affichage de l'élément 1 à 2 sur 2 éléments

Précédent **1** Suivant



Récapitulatif

Discipline	<input type="text" value="Toutes"/>
Avancement	<div style="background-color: #90EE90; width: 100%; text-align: center; padding: 5px;">2</div>
Nombre de demandes	2
Montant attribué	2 214,00 €

Dans le récapitulatif, le « Montant attribué » correspond au cumul « Montant N » toutes demandes confondues. Pour plus d'infos sur la barre d'avancement, se référer au paragraphe 9.

16. Demande de subvention « Accession meilleur niveau »

Cette subvention est destinée à aider les clubs qui concourent au meilleur niveau de leur discipline.

Demande de subvention – Accession meilleur niveau 2015

Délégué : M. Jean-Pierre NAULEAU [✉ jpn49000@gmail.com](mailto:jpn49000@gmail.com) [☎ 0660595036](tel:0660595036)

Informations du club

Nom club	Canoë Kayak Club Angers	Discipline	Canoë-kayak
Fédération 1	FF canoë-kayak		
Référent	M. Jean-Pierre NAULEAU ✉ jpn49000@gmail.com ☎ 0660595036		

Meilleur niveau

[+ Ajouter](#)

Rechercher :

Afficher éléments

Sport	Date	Niveau	Championnat	Épreuve	Lieu	Distance	Participants	Nuits	
Individuel	11/10/2014	Club N1	France de Marathon		Route de Brest, Quimper	313 km	1	2	✎ ✖
Individuel	26/09/2014	N2 / Vétéran N1	France de Marathon		Bordeaux	398 km	1	1	✎ ✖

Affichage de l'élément 1 à 2 sur 2 éléments

Précédent **1** Suivant

La subvention « Accession meilleur niveau » se déroule en plusieurs étapes. Il faut commencer par ajouter des compétitions (individuelles ou par équipes), puis ajouter des participations.

Le tableau ci-dessus présente toutes les compétitions du club. Une barre de recherche permet de filtrer les compétitions.

Pour chaque compétition, le tableau affiche les informations suivantes :

- Sport : individuel ou collectif
- Date de début de la compétition
- Niveau
- Nom du championnat
- Epreuve
- Lieu
- La distance par rapport à Angers (max 1000km aller)
- Le nombre de participants
- Le nombre de nuits à prendre en compte

Remarque : En passant le curseur de la souris sur le lieu, une infobulle affiche le lieu qui a été retourné par Google Maps. La distance affichée correspond à la distance Aller.

reuve	Lieu	Distance	Participants
	Route de Brest, Quimper	313 km	1
Bordeaux	Route de Brest, Quimper, France	398 km	1

Ajouter une compétition de sport individuel

Ajouter ▾

une compétition de sport individuel
une compétition de sport collectif

La subvention « Accession meilleur niveau » permet au club d'ajouter des compétitions de sports individuels ou collectifs. En cliquant sur le bouton « Ajouter » puis « une compétition de sport individuel », l'écran ci-dessous s'affiche.

1. Renseigner le formulaire suivant

Accession meilleur niveau 2015 – Sport individuel

Ajouter une compétition

* Niveau	Interrégional
* Nom	Nom du championnat
* Début	Date officielle de début de compétition
* Fin	Date officielle de fin de compétition
* Lieu	Code postal, ville...

Suivant Annuler ▾

Tous les champs sont obligatoires.

Le **niveau** de la compétition est à sélectionner dans la liste ci-dessous. Pour les niveaux « N1 » et « N2 / Vétéran N1 », il y a plus d'informations à renseigner pour les participations.

* Niveau

Interrégional

Interrégional

Régional

Coupe de France

National

N1 / Championnat de France

N2 / Vétéran N1

N3

N4

Interclub

Interclub N1

Interclub N2

Interclub régional

Les dates de début et de fin de la compétition sont utilisées pour déterminer le nombre de nuitées maximum qui peuvent être indemnisées pour les championnats nationaux N1 et N2.

Le lieu permet de calculer la distance par rapport à Angers. Seules les compétitions qui se déroulent à plus de 200 kms d'Angers permettent éventuellement d'être indemnisées pour l'hébergement.

La distance se calcule automatiquement via une procédure validée en Bureau de l'OMS en accédant au site Google Maps. Tous les calculs du logiciel sur cet aspect se basent sur les résultats de cette requête sans aucune exception ce qui garantit une parfaite égalité de traitement entre les clubs.

2. Valider en cliquant sur le bouton « Suivant »

Le formulaire ci-dessous s'affiche avec une partie pour saisir les participations, l'hébergement et les pièces justificatives.

Accession meilleur niveau 2021 – Sport individuel

Modifier une compétition

* Niveau

N2 / Vétéran N1

* Compétition

France de Marathon

* Début

23/04/2021

* Fin

24/04/2021

bordeaux

* Lieu

Participations

[Ajouter](#)

Rechercher :

Afficher 10 éléments

Sélection	Nom complet	N° licence	Catégorie	Épreuve	Indiv. / Équipe	Résultat
<input type="checkbox"/>	Anthony PRISE	010101	< 18 ans		1	✎ ✎ ✎
<input type="checkbox"/>	Margot CAHIER	020202	≥ 18 ans		1	✎ ✎ ✎

Affichage de l'élément 1 à 2 sur 2 éléments

[Précédent](#) **1** [Suivant](#)

[Supprimer les participations sélectionnées](#) [Supprimer toutes les participations](#)

Hébergement

[Afficher les modalités](#)

Nuits

Nombre de nuitées à prendre en compte

Pièces justificatives

Sélect. fichiers | Aucun fichier choisi

[Enregistrer document](#)

Pour l'hébergement, toutes les règles et les contrôles appliqués sont accessibles en cliquant sur « Afficher les modalités ».

3. Ajouter des participations

Cliquez sur « Ajouter » pour saisir une participation. Pour toutes les compétitions hors national (niveau différent de « N1 » et « N2 / Vétéran N1 »), l'écran suivant est affiché. Tous les champs sont obligatoires.

Accession meilleur niveau 2015 – Club N1

Ajouter une participation individuelle

* Nom complet

* N° licence

* Catégorie

* Épreuve

Pour les compétitions nationales (niveau « N1 » et « N2 / Vétéran N1 »), l'écran suivant est affiché.

Accession meilleur niveau 2015 – N2 / Vétéran N1

Ajouter une participation individuelle

* Nom complet	<input type="text"/>
* N° licence	<input type="text"/>
* Catégorie	<input type="text"/>
* Épreuve	<input type="text"/>
* Équipe	<input type="text" value="Individuel"/>
Résultat	<input type="text"/>

Dans le cadre d'épreuves de masse, seuls seront pris en charge les sportifs figurants dans le premier tiers des arrivants (33 %).

Exemple :

- Dans une course à pied avec 200 participants dont 195 coureurs terminent la course, si un athlète arrive 5ème, il faut sélectionner 4 à 8ème dans le résultat et il bénéficiera d'une prime sur résultat.
- Dans une course à pied avec 350 participants dont 300 coureurs terminent la course, si un athlète arrive dans les 100 premiers, il faut sélectionner 33 % et il bénéficiera d'une prime de participation.

4. Ajouter de l'hébergement

L'hébergement n'est saisissable que si la compétition a lieu à plus de 200 kms de distance d'Angers.

Le nombre de nuitées est contrôlé par rapport à la durée officielle de la compétition et par rapport au nombre de participants.

Le nombre de participants est déterminé par rapport au numéro de licence.

► Ne pas oublier de multiplier le nombre de nuitées par le nombre de participants.

Remarque :

La distance se calcule automatiquement via une procédure validée en Bureau de l'OMS en accédant au site Google Maps. Tous les calculs du logiciel sur cet aspect se basent sur les résultats de cette requête sans aucune exception ce qui garantit une parfaite égalité de traitement entre les clubs.

5. Ajouter vos justificatifs

Pour valider la compétition, le club doit joindre un **justificatif officiel** de la compétition ou des résultats, mentionnant la date, le lieu et les noms des compétiteurs ou de l'équipe. Il doit également joindre un justificatif pour l'hébergement.

Lorsqu'il manque les justificatifs pour une compétition, elle est surlignée en rouge dans la liste récapitulative.

6. Enregistrer la compétition

Votre compétition s'affiche dans le tableau Meilleur Niveau de la demande de subvention.

Ajouter une compétition de sport collectif

Ajouter ▾

une compétition de sport individuel
une compétition de sport collectif

Cliquez sur le bouton « Ajouter » puis « une compétition de sport collectif », l'écran ci-dessous s'affiche.

1. Renseigner le formulaire suivant

Accession meilleur niveau 2015 – Sport collectif

Ajouter une compétition

* Niveau	<input type="text" value="Interrégional"/>
* Nom	<input type="text" value="Nom du championnat"/>
Épreuve	<input type="text"/>
Catégorie	<input type="text"/>
* Début	<input type="text" value="Date officielle de début de compétition"/>
* Fin	<input type="text" value="Date officielle de fin de compétition"/>
* Lieu	<input type="text" value="Code postal, ville..."/>
* Joueurs	<input type="text" value="1"/>

Hébergement

[Afficher les modalités](#)

Nuits

Pièces justificatives

Aucun fichier sélectionné.

Pour l'hébergement, toutes les règles et les contrôles appliqués sont accessibles en cliquant sur « Afficher les modalités ».

▲ Saison échue !

2. Ajouter de l'hébergement

L'hébergement n'est pris en compte que si la compétition a lieu à plus de 200 kms de distance d'Angers.

Le nombre de nuitées est contrôlé par rapport à la durée officielle de la compétition et par rapport au nombre de participants.

► Ne pas oublier de multiplier le nombre de nuitées par le nombre de participants.

3. Ajouter vos justificatifs

Pour valider votre compétition, vous devez joindre un **justificatif officiel** de la compétition ou des résultats, mentionnant la date, le lieu et les noms des compétiteurs ou de l'équipe. Il doit également joindre un justificatif pour l'hébergement.

Lorsqu'il manque les justificatifs pour une compétition, elle est surlignée en rouge dans la liste récapitulative.

4. Enregistrer la compétition

Votre compétition s'affiche dans le tableau Meilleur Niveau de la demande de subvention.

Règles de calcul :

Il s'agit d'une subvention par répartition de points.

➤ **Compétition de sport individuel au niveau National**

Dans le calcul de points, on valorise les déplacements (indemnités kilométriques), l'hébergement, la participation et le résultat obtenu.

Nombre de points liés aux kilomètres parcourus :

Nombre de participants	Nombre de points / km
1 à 3	0,31 points / km
4 à 6	0,62 points / km
7 à 9	0,93 points / km
10 et +	1,55 points / km

Un supplément pour le transport de gros matériel est accordé sur la base de 0,155 point / km pour les disciplines suivantes : l'aviation, l'aviron, le canoë, l'équitation, le motocyclisme, la voile et le vol à voile.

Nombre de points liés à l'hébergement : 25 points par personnes

Nombre de points par participation :

Toutes les participations sont valorisées. Les points de participation sont fractionnés en fonction du nombre de participants :

- S'il s'agit d'une participation individuelle, la prime de participation et / ou de résultat sera versée en intégralité

- S'il s'agit d'une participation en équipe de 2, seule 1/2 de la prime de participation et / ou de résultat sera versée.
- S'il s'agit d'une participation en équipe de 10, seule 1/10 de la prime de participation et / ou de résultat sera versée.
- Pour les équipes de plus de 12 participants, la prime est plafonnée à 1/12.

	N1	N2 et vétéran N1
Individuel	429,00	214,50
Equipe de 2	643,50	321,75
Equipe de 3	900,90	450,45
Equipe de 4 et 5	1115,40	557,70
Equipe de 6 et 7	1415,70	707,85
Equipe de 8 et plus	1544,40	772,20

Nombre de points liés aux résultats :

Tous les résultats sont valorisés mais seul le résultat qui rapporte le plus de points sera pris en compte. Les points de résultat sont fractionnés en fonction du nombre de participants, voir ci-dessus.

		N1	N2 et vétéran N1
Individuel	1 ^{er}	314,00	157,00
	2 ^{ème}	204,10	102,05
	3 ^{ème}	157,00	78,50
	4 à 8	78,50	39,25
Equipe de 2	1 ^{er}	471,00	235,50
	2 ^{ème}	306,15	153,08
	3 ^{ème}	235,50	117,75
	4 à 8	117,75	58,88
Equipe de 3	1 ^{er}	659,40	329,70
	2 ^{ème}	428,61	214,31
	3 ^{ème}	329,70	164,85
	4 à 8	164,85	82,43
Equipe de 4 et 5	1 ^{er}	879,20	439,60
	2 ^{ème}	571,48	285,74
	3 ^{ème}	439,60	219,80
	4 à 8	219,80	110,12
Equipe de 6 et 7	1 ^{er}	1 036,20	518,10
	2 ^{ème}	673,53	336,77
	3 ^{ème}	518,10	259,05
	4 à 8	259,05	129,53
Equipe de 8 et plus	1 ^{er}	1 099,00	549,50
	2 ^{ème}	714,35	357,18
	3 ^{ème}	549,50	274,75
	4 à 8	274,75	137,38

➤ **Compétition de sport individuel hors niveau National**

Dans le calcul de points, on valorise uniquement les déplacements (indemnités kilométriques).

Nombre de points liés aux kilomètres parcourus :

Nombre de participants	Nombre de points / km
1 à 3	0,31 points / km
4 à 6	0,62 points / km
7 à 9	0,93 points / km
10 et +	1,55 points / km

➤ **Compétition de sport collectif**

Dans le calcul de points, on valorise les déplacements (indemnités kilométriques) et éventuellement l'hébergement.

Nombre de points liés aux kilomètres parcourus :

Nombre de participants	Nombre de points / km
1 à 3	0,31 points / km
4 à 6	0,62 points / km
7 à 9	0,93 points / km
10 et +	1,55 points / km

Valeur du point

La somme globale des points affectés à chaque club permet de calculer la valeur du point, à partir du montant de la subvention accordée.

Montant de la subvention

Chaque club se voit affecter le produit de la valeur du point multiplié par son nombre de points.

Profil Délégué

En tant que Délégué, vous devez contrôler les compétitions, les participants, vérifier qu'il n'y a pas de doublons, contrôler les justificatifs, le nombre de nuitées déclarées, etc.

Pour les compétitions de sport collectifs, vous pouvez choisir de ne pas prendre en compte l'indemnité kilométrique dans les calculs.

Accession meilleur niveau 2015 – Sport collectif

Modifier une compétition

* Niveau	Régional	▼
* Nom	Coupe de l'Anjou	
Épreuve	Vol libre	
Catégorie	Senior	
* Début	07/05/2016	
* Fin	08/05/2016	
* Lieu	Quimper	
* Joueurs	3	▼

Hébergement

[Afficher les modalités](#)

Nuits	6	▼
-------	---	---

Pièces justificatives

• Devis n°1.pdf 

Aucun fichier sélectionné.

Prise en compte dans les calculs

Indemnité kilométrique Oui Non

Pour les compétitions de sports individuels, vous pouvez choisir de ne pas prendre en compte : la prime de participation, la prime de résultat, l'indemnité kilométrique dans les calculs.

Accession meilleur niveau 2015 – N1

Modifier une participation individuelle

* Nom complet	<input type="text" value="Anthony Charuel"/>
* N° licence	<input type="text" value="455632"/>
* Catégorie	<input type="text" value="≥ 18 ans"/>
* Épreuve	<input type="text" value="2,5 km"/>
* Équipe	<input type="text" value="Individuel"/>
Résultat	<input type="text" value="3ème"/>

Dans le cadre d'épreuves de masse, seuls seront pris en charge les sportifs figurants dans le premier tiers des arrivants (33 %).

Exemple :

- Dans une course à pied avec 200 participants dont 195 coureurs terminent la course, si un athlète arrive 5ème, il faut sélectionner 4 à 8ème dans le résultat et il bénéficiera d'une prime sur résultat.
- Dans une course à pied avec 350 participants dont 300 coureurs terminent la course, si un athlète arrive dans les 100 premiers, il faut sélectionner 33 % et il bénéficiera d'une prime de participation.

Prise en compte dans les calculs

Prime de participation Oui Non

Participation 125 points

Prime de résultat Oui Non

Indemnité kilométrique Oui Non

Enregistrer

Annuler

Profil Commission

En tant que membre de la commission Meilleur niveau, les calculs sont automatiques en fonction des critères définis dans le paramétrage de la subvention.

Tableau de bord – Accession meilleur niveau

Le tableau de bord présente pour chaque demande les informations suivantes :

- Le nombre de compétitions individuelles
- Le nombre de compétitions par équipe
- Le nombre total de participants qui correspond au nombre de participants différents aux compétitions individuelles (en fonction du numéro de licence) auxquels on ajoute les participants des compétitions de sports collectifs

- Le statut de la demande
- Le montant calculé pour cette année « Montant N »
- Le montant attribué l'année précédente « Montant N-1 »
- Le montant attribué il y a 2 ans « Montant N-2 »

Tableau de bord – Accession meilleur niveau 2015

Saison

Rechercher : Afficher éléments

Discipline	Club	Nb compétition indiv.	Nb compétition équipe	Nb participants	Statut	Montant N	Montant N-1
Voltige aérienne	Centre de perfectionnement de voltige Aérienne	1	1	7	Commission	4 697,43 €	

Affichage de l'élément 1 à 1 sur 1 éléments (filtré de 2 éléments au total)

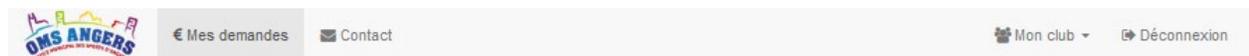
Récapitulatif

Discipline	<input type="text" value="Toutes"/>
Avancement	<div style="background-color: #90EE90; width: 100%; text-align: center;">2</div>
Nombre de demandes	2
Montant attribué	8 500,00 €

Dans le récapitulatif, le « Montant attribué » correspond au cumul « Montant N » toutes demandes confondues. Pour plus d'infos sur la barre d'avancement, se référer au paragraphe 9.

17. Demande de subvention « Fonctionnement scolaire »

Cette ligne de subvention a pour objectif de favoriser la pratique sportive dans les établissements scolaires. Cette subvention s'appuie sur le nombre de participants aux rencontres sportives et sur le lieu des rencontres.



Demande de subvention – Fonctionnement scolaire 2015

Délégué :

Informations du club

Nom club Ecole USEP **Discipline** USEP
Référent Mme Séverine CERCLIER severine.cerclier@gmail.com [0640527768](tel:0640527768)

Liste des rencontres sportives

[Ajouter](#)

Date	Sport	Participants	Lieu	Déplacement	Points	
14/10/2015	FOOTBALL	39	ANGERS MONPLAISIR	Angers & district	156,00	✎ ✖
18/11/2015	FUTSAL 1	8	ANGERS CHEVREUL	Angers & district	32,00	✎ ✖
18/11/2015	FUTSAL 2	27	ANGERS MONTAIGNE	Domicile	54,00	✎ ✖

Dans la mesure du possible, il est demandé de fournir des justificatifs pour chaque rencontre.

Règles de calcul

Il s'agit d'une subvention par répartition de points.

1. Nombre de points par participant : 1
2. Nombre de points en fonction du lieu :
 - Domicile : 1 point
 - Angers et son district : 2 points
 - Maine-et-Loire : 5 points
 - Pays de la Loire : 9 points
3. Plancher minimum : 75 € par établissement

Calcul du nombre de point

Pour chaque rencontre : Nb participants x Nb points par lieu

Valeur du point

La somme globale des points affectés à chaque établissement permet de calculer la valeur du point, à partir du montant de la subvention accordée et en tenant compte du plancher minimum.

Montant de la subvention

Chaque établissement se voit affecter le produit de la valeur du point multiplié par son nombre de points.

Profil Délégué

En tant que Délégué, vous devez contrôler les rencontres sportives saisies par les établissements.

Profil Commission

En tant que membre de la commission Fonctionnement scolaire, les calculs de points sont automatiques en fonction du nombre de participants et du lieu de la rencontre.

Tableau de bord – Fonctionnement scolaire

Le tableau de bord présente pour chaque demande les informations suivantes :

- Le nombre de rencontres réalisées par l'établissement
- Le nombre de participants cumulés
- Le statut de la demande
- Le montant calculé pour cette année « Montant N »
- Le montant attribué l'année précédente « Montant N-1 »

Tableau de bord – Fonctionnement scolaire 2015

Saison

Rechercher :

Afficher éléments

Discipline	Club	Nb rencontres	Nb participants	Statut	Montant N	Montant N-1
UNSS	ECOLE UNSS	24	503	Commission	9 200,00 €	
USEP	ECOLE USEP	1	20	Commission	800,00 €	

Affichage de l'élément 1 à 2 sur 2 éléments

Précédent **1** Suivant

 Calculer

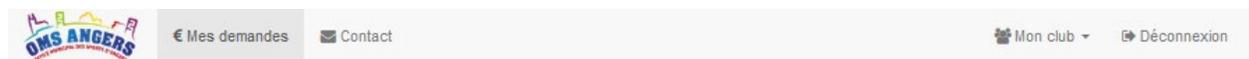
Récapitulatif

Discipline	<input type="text" value="Toutes"/>
Avancement	 2
Nombre de demandes	2
Montant attribué	10 000,00 €

Dans le récapitulatif, s'agissant d'une subvention par répartition de points, le « Montant attribué » correspond au montant de l'enveloppe. Pour plus d'infos sur la barre d'avancement, se référer au paragraphe 9.

18. Demande de subvention « Accession meilleur niveau Scolaire »

Cette subvention est destinée à aider les établissements qui concourent au meilleur niveau de leur discipline.



Demande de subvention – Accession meilleur niveau scolaire 2015

Délégué :

Informations du club

Nom club Ecole USEP **Discipline** USEP

Référent Mme Séverine CERCLIER severine.cerclier@gmail.com [0640527768](tel:0640527768)

Meilleur niveau

[Ajouter](#)

Rechercher :

Afficher 10 éléments

Sport	Date	Niveau	Championnat	Épreuve	Lieu	Distance	Participants	Nuits
Collectif	13/04/2016	N1	Coupe de France	Badminton	nantes	92 km	3	0
Individuel	30/04/2016	Régional	Coupe de l'Anjou		Tours	128 km	2	

Affichage de l'élément 1 à 2 sur 2 éléments

Précédent 1 Suivant

La subvention « Accession meilleur niveau scolaire » se déroule en plusieurs étapes. Il faut commencer par ajouter des compétitions (individuelles ou par équipes), puis ajouter des participations.

Le tableau ci-dessus présente toutes les compétitions du club. Une barre de recherche permet de filtrer les compétitions.

Pour chaque compétition, le tableau affiche les informations suivantes :

- Sport : individuel ou collectif
- Date de début de la compétition
- Niveau
- Nom du championnat
- Epreuve

- Lieu
- La distance par rapport à Angers
- Le nombre de participants
- Le nombre de nuités à prendre en compte

Remarque : En passant le curseur de la souris sur le lieu, une infobulle affiche le lieu qui a été retourné par Google Maps. La distance affichée correspond à la distance Aller.

reuve	Lieu	Distance	Participants
	Route de Brest, Quimper	313 km	1
Bordeaux	Route de Brest, Quimper, France	398 km	1

Ajouter une compétition de sport individuel

+ Ajouter ▾

une compétition de sport individuel

une compétition de sport collectif

La subvention « Accession meilleur niveau » permet au club d'ajouter des compétitions de sports individuels ou collectifs. En cliquant sur le bouton « Ajouter » puis « une compétition de sport individuel », l'écran ci-dessous s'affiche.

1. Renseigner le formulaire suivant

Accession meilleur niveau scolaire 2015 – Sport individuel

Ajouter une compétition

* Niveau	<input type="text" value="Interrégional"/>
* Nom	<input type="text" value="Nom du championnat"/>
* Début	<input type="text" value="Date officielle de début de compétition"/>
* Fin	<input type="text" value="Date officielle de fin de compétition"/>
* Lieu	<input type="text" value="Code postal, ville..."/>

Suivant

Annuler ▾

Tous les champs sont obligatoires.

Le **niveau** de la compétition est à sélectionner entre « Inter-académiques » et « Championnat de France ».

Les dates de début et de fin de la compétition sont utilisées pour déterminer le nombre de nuitées maximum qui peuvent être indemnisées. A noter que seules les compétitions qui se déroulent à plus de 80 kms d'Angers permettent éventuellement d'être indemnisées pour l'hébergement.

► Ne pas oublier de multiplier le nombre de nuitées par le nombre de participants.

Le lieu permet de calculer la distance par rapport à Angers et l'indemnité kilométrique correspondante. Le système s'appuie sur la distance la plus courte retournée par Google Maps.

La distance se calcule automatiquement via une procédure validée en Bureau de l'OMS en accédant au site Google Maps. Tous les calculs du logiciel sur cet aspect se basent sur les résultats de cette requête sans aucune exception ce qui garantit une parfaite égalité de traitement entre les clubs.

2. Valider en cliquant sur le bouton « Suivant »

Le formulaire ci-dessous s'affiche avec une partie pour saisir les participations, l'hébergement et les pièces justificatives.

Accession meilleur niveau scolaire 2015 – Sport individuel

Modifier une compétition

* Niveau	<input type="text" value="Inter-académique"/>
* Nom	<input type="text" value="Championnat de France"/>
* Début	<input type="text" value="12/05/2016"/>
* Fin	<input type="text" value="13/05/2016"/>
* Lieu	<input type="text" value="Marseille"/>

Participations

[Ajouter](#)

Rechercher :

Afficher éléments

Nom complet	Catégorie	Épreuve	Résultat
Aucune donnée disponible dans le tableau			

Affichage de l'élément 0 à 0 sur 0 éléments

[Précédent](#) [Suivant](#)

Hébergement

[Afficher les modalités](#)

Nuits

Pièces justificatives

Parcourir... Aucun fichier sélectionné.

Enregistrer document

Enregistrer

Annuler ↵

Pour l'hébergement, toutes les règles et les contrôles appliqués sont accessibles en cliquant sur « Afficher les modalités ».

3. Ajouter des participations

Cliquez sur « Ajouter » pour saisir une participation. L'écran suivant s'affiche, tous les champs sont obligatoires.

Accession meilleur niveau scolaire 2015 – Coupe de France

Ajouter une participation individuelle

* Nom complet	<input type="text"/>
* Catégorie	< 18 ans <input type="button" value="v"/>
* Épreuve	<input type="text"/>
* Résultat	<input type="text"/>

Enregistrer

Annuler ↵

4. Ajouter de l'hébergement

L'hébergement n'est saisissable que si la compétition a lieu à plus de 80 kms de distance d'Angers.

Le nombre de nuitées est contrôlé par rapport à la durée officielle de la compétition et par rapport au nombre de participants.

Le nombre de participants est déterminé à partir de la liste des participants.

► Ne pas oublier de multiplier le nombre de nuitées par le nombre de participants.

Remarque :

La distance se calcule automatiquement via une procédure validée en Bureau de l'OMS en accédant au site Google Maps. Tous les calculs du logiciel sur cet aspect se basent sur les résultats de cette requête sans aucune exception ce qui garantit une parfaite égalité de traitement entre les clubs.

5. Ajouter des justificatifs

Pour valider la compétition, l'établissement doit joindre un justificatif officiel de la compétition, des participants, éventuellement des résultats, et de l'hébergement.

6. Enregistrer la compétition

Votre compétition s'affiche dans le tableau Meilleur Niveau de la demande de subvention.

Ajouter une compétition de sport collectif

Meilleur niveau

Ajouter ▾

une compétition de sport individuel
une compétition de sport collectif

Cliquez sur le bouton « Ajouter » puis « une compétition de sport collectif », l'écran ci-dessous s'affiche.

1. Renseigner le formulaire suivant

Accession meilleur niveau scolaire 2015 – Sport collectif

Ajouter une compétition

* Niveau	Inter-académique
* Nom	Nom du championnat
Épreuve	
Catégorie	
* Début	Date officielle de début de compétition
* Fin	Date officielle de fin de compétition
* Lieu	Code postal, ville...
* Joueurs	1

Hébergement

[Afficher les modalités](#)

Nuits

Nombre de nuitées à prendre en compte

Pièces justificatives

Parcourir... Aucun fichier sélectionné.

Enregistrer document

Enregistrer

Annuler ↵

Pour l'hébergement, toutes les règles et les contrôles appliqués sont accessibles en cliquant sur « Afficher les modalités ».

2. Ajouter de l'hébergement

L'hébergement n'est pris en compte que si la compétition a lieu à plus de 80 kms de distance d'Angers.

Le nombre de nuitées est contrôlé par rapport à la durée officielle de la compétition et par rapport au nombre de participants.

► Ne pas oublier de multiplier le nombre de nuitées par le nombre de participants.

Remarque :

La distance se calcule automatiquement via une procédure validée en Bureau de l'OMS en accédant au site Google Maps. Tous les calculs du logiciel sur cet aspect se basent sur les résultats de cette requête sans aucune exception ce qui garantit une parfaite égalité de traitement entre les clubs.

3. Ajouter des justificatifs

Pour valider la compétition, l'établissement doit joindre un justificatif officiel de la compétition, des participants, éventuellement des résultats, et de l'hébergement.

4. Enregistrer la compétition

Votre compétition s'affiche dans le tableau Meilleur Niveau de la demande de subvention.

Règles de calcul :

Il s'agit d'une subvention par répartition de points.

Calcul du nombre de point

Toutes les participations sont valorisées.

Nombre de points liés aux kilomètres parcourus : 0,1 point / km

Nombre de points liés à l'hébergement : 5 points par personnes

Nombre de points par participation : 6 points

Valeur du point

La somme globale des points affectés à chaque établissement permet de calculer la valeur du point, à partir du montant de la subvention accordée.

Montant de la subvention

Chaque établissement se voit affecter le produit de la valeur du point multiplié par son nombre de points.

Profil Délégué

En tant que Délégué, vous devez contrôler les compétitions, les participants, vérifier qu'il n'y a pas de doublons, contrôler les justificatifs, etc.

Profil Commission

En tant que membre de la commission Accession meilleur niveau scolaire, les calculs de points sont automatiques en fonction des critères sur l'indemnité kilométrique, l'hébergement et le nombre de participants.

Tableau de bord – Accession meilleur niveau scolaire

Le tableau de bord présente pour chaque demande les informations suivantes :

- Le nombre de rencontres réalisées par l'établissement
- Le nombre de participants cumulés
- Le statut de la demande
- Le montant calculé pour cette année « Montant N »
- Le montant attribué l'année précédente « Montant N-1 »

Tableau de bord – Accession meilleur niveau scolaire 2015

Saison 2015

Rechercher :

Afficher 10 éléments

Discipline	Établissement	Nb compétition	Nb participants	Statut	Montant N	Montant N-1
FSCF	ECOLE Rodolphe	2	25	Commission	1 563,54 €	
USEP	ECOLE USEP	2	9	Commission	3 436,46 €	

Affichage de l'élément 1 à 2 sur 2 éléments

Précédent 1 Suivant

Calculer

Récapitulatif

Discipline	Toutes
Avancement	<div style="background-color: #90EE90; width: 100%; text-align: center;">2</div>
Nombre de demandes	2
Montant attribué	5 000,00 €

Dans le récapitulatif, s'agissant d'une subvention par répartition de points, le « Montant attribué » correspond au montant de l'enveloppe. Pour plus d'infos sur la barre d'avancement, se référer au paragraphe 9.

Ce présent document est la propriété de l'OMS, il ne peut être reproduit ou transmis sans l'accord préalable et écrit de l'OMS et son contenu ne peut être divulgué.

Fin du document